PREVENTION & SECURITE

09/ 2020

Résumé des procédures de la circulaire 7713 pour information aux parents et au personnel

1. **En relation au COVID 19 – Voici la procédure à suivre si l'on développe des symptômes alors que l'on n'est pas à l'école :**

Si un élève ou un adulte présente **au moins un des symptômes** suivants sans autre cause évidente :

- fièvre
- toux
- difficultés respiratoires
- douleur thoracique
- perte de goût et/ou d'odorat sans cause apparente

OU

S'il présente **au moins deux des symptômes** suivants sans autre cause apparente :

- douleurs musculaires
- fatigue
- rhinite
- maux de gorge
- maux de tête
- perte d'appétit
- diarrhée aqueuse

OU

En cas d' aggravation des symptômes respiratoires chroniques (personnes qui souffrent d'asthme chronique, toux chronique,…)

L'élève ou l'adulte doit rester à la maison et contacter son médecin traitant qui décidera de la suite.

2. **En relation au COVID 19 – Voici la procédure à suivre si l'on développe des symptômes alors qu'on est à école :**

Pour les adultes :

J'arrête de travailler, j'en informe mon supérieur et je rentre directement chez moi. Je contacte mon médecin traitant qui décidera de la suite. Pas de passage à l'infirmerie sauf urgence vitale !

Pour les élèves :

- un élève malade est envoyé à l'infirmerie. L'infirmerie décidera en fonction des symptômes s'il doit être placé en « zone de quarantaine »
- l'élève placé en zone de quarantaine devra être repris le plus rapidement possible par les parents
- les parents de l'élève malade devront contacter leur médecin traitant qui décidera de la suite en fonction du niveau scolaire de l'enfant (test, certificat médical, quarantaine,…)

3. Mesures à suivre lorsqu'un élève est identifié ou s'il présente des symptômes de COVID19

Pour les élèves de maternelle :

S'il n'y a pas eu de test : l'élève revient à l'école suivant l'avis médical et le certificat médical délivré par le médecin.

S'il y a eu test :

- Négatif → retour à l'école suivant l'avis médical défini par le certificat médical
- Positif → quarantaine. L'élève peut revenir 7 jours après l'apparition des premiers symptômes s'il n'a plus eu de fièvre les 3 derniers jours et s'il y a amélioration de son état de santé

Pour les élèves du primaire :

Un test doit être effectué → tant que les résultats ne sont pas connus, l'enfant doit rester à la maison.

- Si test négatif, retour à l'école suivant l'avis médical défini par le certificat médical.
- Si test positif, quarantaine. L'élève peut revenir 7 jours après l'apparition des premiers symptômes s' il n'a plus eu de fièvre les 3 derniers jours et s'il y amélioration de son état de santé

Pour les élèves du secondaire :

Un test doit être effectué → tant que les résultats ne sont pas connus, l'élève doit rester à la maison.

- Si test négatif, retour suivant l'avis médical défini par le certificat médical.
- Si test positif, quarantaine. L'élève peut revenir 7 jours après l'apparition des premiers symptômes s' il n'a plus eu de fièvre durant les 3 derniers jours et s'il y amélioration de son état de santé

Attention, en cas de test négatif après un contact étroit avec un cas confirmé ! → l'élève doit rester à la maison pendant 14 jours ou arrêter la quarantaine après un autre test négatif prescrit par le médecin traitant.

4. Quelles sont les conséquences pour la communauté scolaire s'il y a un cas positif dans la classe ?

Pour le maternelle et le primaire:

- ➔ La classe poursuit normalement ses activités tout en informant les parents du cas
- ➔ Pas de test ni de quarantaine pour les autres élèves et professeurs de la classe
- ➔ Il faut rester attentif aux symptômes des élèves et adultes de la classe

Pour le secondaire :

Si les règles de distanciation sociale ont été respectées :

- ➔ La classe poursuit ses activités normalement tout en informant les parents d'un cas
- ➔ Pas de test et de quarantaine pour les autres élèves et professeurs de la classe
- ➔ Il faut rester attentif aux symptômes des élèves et adultes de la classe

Si les règles de distanciation sociale n'ont pas été respectées :

- ➔ Test obligatoire

- ➔ Si test négatif : l'élève doit rester à la maison pendant 14 jours ou stopper la quarantaine après un autre test négatif prescrit par le médecin traitant
- ➔ Si test positif, quarantaine. L'élève peut revenir 7 jours après l'apparition des premiers symptômes s'il n'a plus eu de fièvre durant les 3 derniers jours et s'il y a amélioration de l'état de santé

5. Mesures à partir de deux cas en classe

Quel que soit le niveau scolaire :

- ➔ Fermeture immédiate de la classe
- ➔ Tests pour toute la classe
- ➔ Quarantaine pour toute la classe

6. Mesures en cas d'un cas dans le ménage (parent, frère ou sœur)

Maternelle :

- ➔ Pas de test
- ➔ Quarantaine

Primaire ou secondaire :

- ➔ Test obligatoire
- ➔ Si négatif : l'élève doit rester à la maison pendant 14 jours ou stopper la quarantaine après un autre test négatif prescrit par le médecin traitant
- ➔ Si test positif, quarantaine. L'élève peut revenir 7 jours après l'apparition des premiers symptômes s'il n'a plus eu de fièvre durant les 3 derniers jours et s'il y amélioration de l'état de santé

7. Que se passe-t-il pour la classe de l'élève si un frère ou un parent est positif?

- ➔ La classe continue son activité normalement
- ➔ Aucune mesure à prendre

8. Un élève a été en contact avec un élève qui a eu un contact prolongé/étroit avec un personne testée positive au COVID-19

- ➔ Aucune mesure à prendre